

Réunion de lancement

Projets AAP 2016 financés
Mathématiques et Informatique Théorique
(CES 40)

1^{er} décembre 2016

Eugenio ECHAGÜE

eugenio.echague@agencerecherche.fr

Mamadou MBOUP

mamadou.mboup@agencerecherche.fr

Denis JEANDEL

denis.jeandel@agencerecherche.fr

Christophe ABRANTES

Christophe.abrantes@agencerecherche.fr

9h-9h30: Accueil

9h30-11h30: Présentation ANR (administratif/financier/scientifique)

11h30-11h45: Pause

11h45-12h45: Présentation des projets

12h45-13h45: Déjeuner

13h45-15h45: Présentation des projets

15h45-16h: Pause

16h-17h15: Présentation des projets



- Suivi administratif et financier



- Contexte : Plan d'action 2016



- CES 40 : Sélection 2016



- Suivi scientifique des projets 2016



- **Suivi administratif et financier**



- Contexte : Plan d'action 2016



- CES 40 : Sélection 2016



- Suivi scientifique des projets 2016

L'ANR souhaite:

- Libérer les porteurs de projets des contraintes administratives et financières afin qu'ils puissent se mobiliser pleinement sur la réalisation du projet scientifique.
- Mieux mobiliser les établissements sur les enjeux liés à la gestion administrative et financière des projets ANR.

- Toutes les dépenses, expressément liées à la réalisation du projet scientifique, prévues dans l'annexe financière, sont éligibles à la condition d'avoir été réalisées dans le cadre exclusif du projet scientifique financé.
- L'établissement gestionnaire de l'aide doit être en capacité de démontrer le lien entre la dépense réalisée et le projet scientifique.

Toutes les conventions attributives prennent effet au 1er octobre 2016, indépendamment de la date de signature de la convention attributive.

Conséquences :

- les dépenses sont éligibles à compter de cette date;
- les paiements des échéances seront réalisés, par l'ANR, à partir du mois d'octobre de chaque année.

- Les dates d'effet de la convention attributive constituent les bornes extrêmes dans lequel le projet scientifique doit être réalisé
- ❖ Lorsqu'un projet en amont est achevé, en amont de la date de fin de la convention attributive, les dépenses ne peuvent plus être réalisées, elles doivent donner lieu à justification
- ❖ Les dépenses afférentes au projet scientifique peuvent être réalisées en amont du début effectif du projet scientifique, à la seule condition d'être postérieures à la date de démarrage de la convention attributive.

- C'est l'acte juridique liant la personne morale en charge de la gestion du contrat et l'ANR.
- Il fixe les droits et obligations des deux parties (montant, échéancier, conditions, durée....).
- Les clauses de la convention attributive peuvent être modifiées en cours de réalisation du projet (établissement/ANR).

Un avenant à la convention attributive, intervient en cas de modifications substantielles de conditions contractuelles et notamment dans les cas suivants :

- ❖ variation du montant global de l'Aide (répartition des tâches modifiée)
- ❖ changement de Bénéficiaire
- ❖ modification relative au statut juridique du Bénéficiaire.

Hormis les cas de modification substantielle des dispositions contractuelles, tout changement relatif aux informations administratives et financières des Bénéficiaires fera l'objet d'une simple information écrite à l'ANR sans délai.

La répartition prévisionnelle des dépenses peut être modifiée par le bénéficiaire :

- sans contrainte particulière pour les modifications de répartition entre le poste fonctionnement et le poste investissement dès lors que la variation entre ces deux postes n'excède pas **30 % du montant de l'Aide.**
- sur demande du bénéficiaire et autorisation préalable de l'ANR, si la variation entre les postes de fonctionnement et d'investissement excède 30 % du montant de l'Aide.

Pour les projets partenariaux laboratoires publics / entreprises ou Spécifiques Internationaux

- L'accord doit traiter au moins des points suivants :
 - Répartition des tâches, des moyens et des fournitures
 - Partage des droits de propriété intellectuelle
 - Publication / diffusion
 - Valorisation
- L'accord doit être signé au démarrage du projet.
- Risque : La non transmission du document dans les délais impartis peut donner lieu à rétention du paiement de l'échéance.

Le paiement est organisé sous la forme d'un système d'avances/acomptes.

Partenaires publics financés au coût marginal :

- ✓ Versements « quasi » automatique :
- ✓ Risque : rétention du paiement d'une échéance en cas de non production du rapport intermédiaire ou d'une évaluation négative de celui-ci.
- ✓ Un seul relevé de dépenses en fin de projet, signé par l'agent comptable

Partenaires privés ou publics financés au coût complet

Versements sur relevés de dépenses intermédiaires, dans la limite d'un montant maximum par année civile indiqué dans les actes attributifs

- ✓ si montant demandé est supérieur à la limite : report et paiement automatique du reste à payer l'année suivante;
- ✓ si montant demandé inférieur à la limite: report de l'aide non consommée sur l'année suivante.

Relevés de dépenses intermédiaires signés par le représentant légal.

Fin de projet: relevé récapitulatif des dépenses, signé par représentant légal + commissaire au compte (ou expert comptable).

Le rapport final doit être envoyé à l'ANR à la fin du projet.

L'aide ANR n'est définitivement acquise qu'après:

- ✓ Examen favorable du compte rendu de fin de projet
- ✓ Validation du relevé récapitulatif des dépenses

Le montant du solde sera ajusté pour tenir compte des dépenses réelles dans la limite du montant de l'aide :

- ✓ Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus, remboursement du trop-perçu
- ✓ Le Relevé Final des Dépenses doit être transmis dans les 12 mois Fin de Projet sous peine de non versement du solde.



- Suivi administratif et financier



- **Contexte : Plan d'action 2016**



- CES 40: Sélection 2016



- Suivi scientifique des projets 2016

Contribuer au développement
des sciences et des technologies

Mobiliser les équipes au service
d'enjeux stratégiques

Accélérer la production et le
transfert de connaissances,
notamment en partenariat

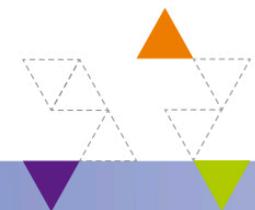
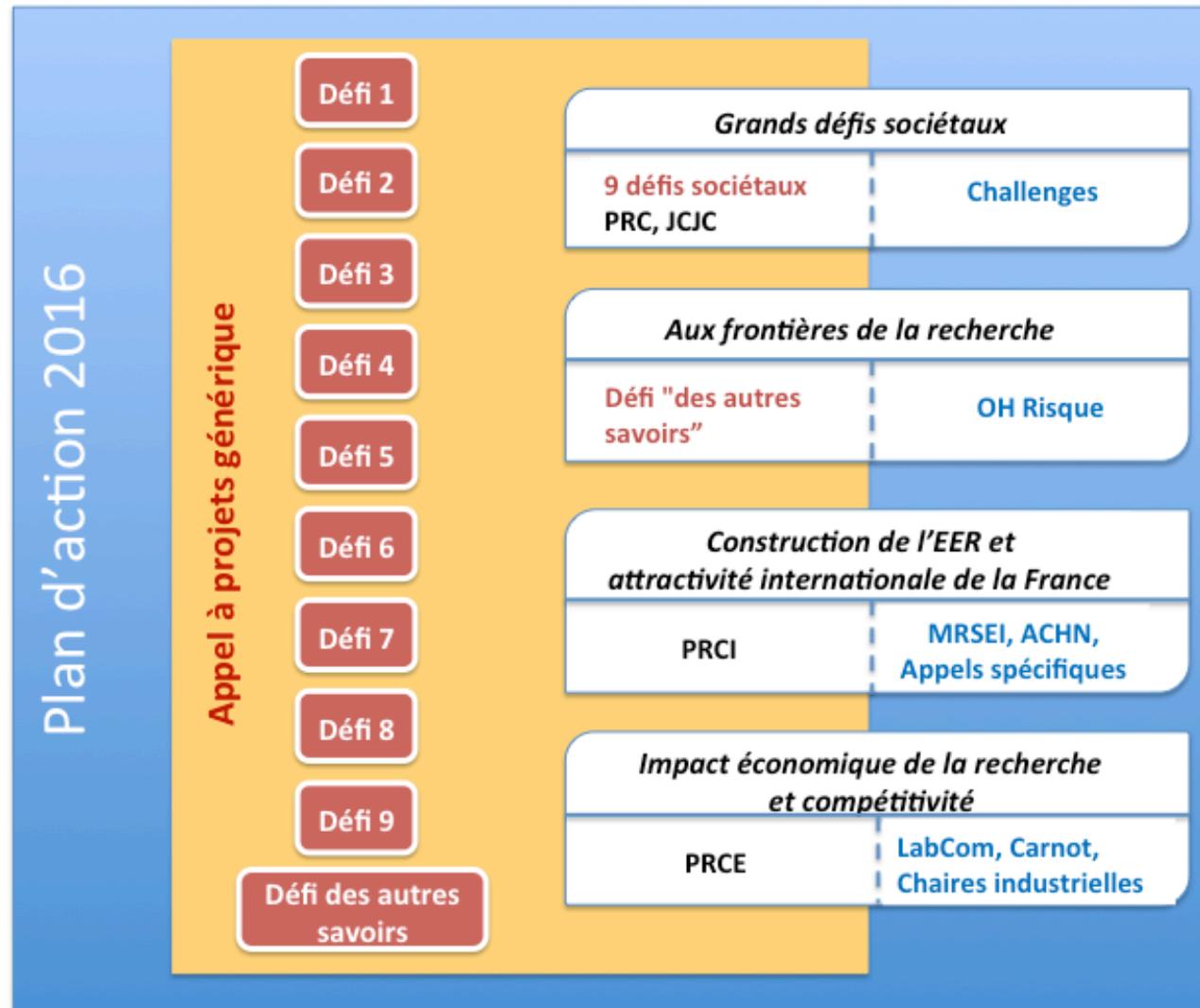
Favoriser les interactions
pluridisciplinaires et le
décloisonnement

Faciliter l'établissement de collaborations européennes et internationales

*Depuis 2010, l'ANR est aussi le principal opérateur des Investissements
d'Avenir pour la recherche et l'enseignement supérieur*

- Les orientations de la Stratégie Nationale de Recherche, issues du document :
SNR – France Europe 2020 du 5 mars 2015
- Les retours écrits de toutes les Alliances et du CNRS, *suite à la sollicitation ANR*
- Des échanges avec les 10 Comités de Pilotage Scientifique de Défi (CPSD)
- Le retour d'expérience sur la conduite de l'appel à projets générique du PA 2015

- Ciblage budgétaire par instrument (JC, PRC, PRCE, PRCI) avec des taux de sélection différenciés
- Priorisations accentuées des actions européennes et internationales, et dispositions d'évaluation adaptées (double évaluation, lead agency)
- Identification du socle de recherche fondamentale au sein de quelques défis
- Le Défi de tous les savoirs devient le Défi des autres savoirs, avec pour vocation de compléter la couverture de l'appel générique (au-delà de la recherche fondamentale relevant des priorités thématiques de chaque défi sociétal)
- Amélioration du dispositif d'évaluation en 2 temps: critères d'évaluation, périmètres des OPR et APR, périmètres des CES...



Défi 1: « Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique »

Défi 2: « Energie propre, sûre et efficace »

Défi 3: « Stimuler le renouveau industriel »

Défi 4: « Vie, santé et bien-être »

Défi 5: « Sécurité alimentaire et défi démographique »

Défi 6: « Mobilité et systèmes urbains durables »

Défi 7: « Sociétés de l'information et de la communication »

Défi 8: « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives »

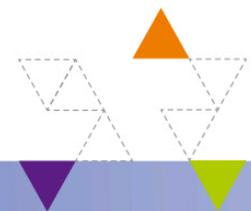
Défi 9: « Liberté, sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents »

Défi 7 – Sociétés de l'information et de la Communication

- Axe 1 : La révolution numérique: rapports aux savoirs et à la culture
- **Axe 2 : Socle fondements du numérique**
- Axe 3 : Sciences et technologies logicielles
- Axe 4 : Interaction, robotique et contenus
- Axe 5 : Données, connaissances et données massives (big data)
- Axe 6 : Simulation numérique: du calcul intensif aux données massives
- Axe 7: Infrastructure de communication, de traitement et de stockage
- Axe 8: Micro et nanotechnologies pour le traitement de l'information et la communication

Défi 10 - Défi des Autres Savoirs

- Pour les projets qui n'entrent pas visiblement dans les périmètres des défis sociétaux
- Pour la stimulation de recherches prospectives ou exploratoires, à même de repousser les limites de la connaissance



APPEL À PROJETS GÉNÉRIQUE 2016
RÉSULTATS AU 21 JUILLET 2016



ÉTAPE 1

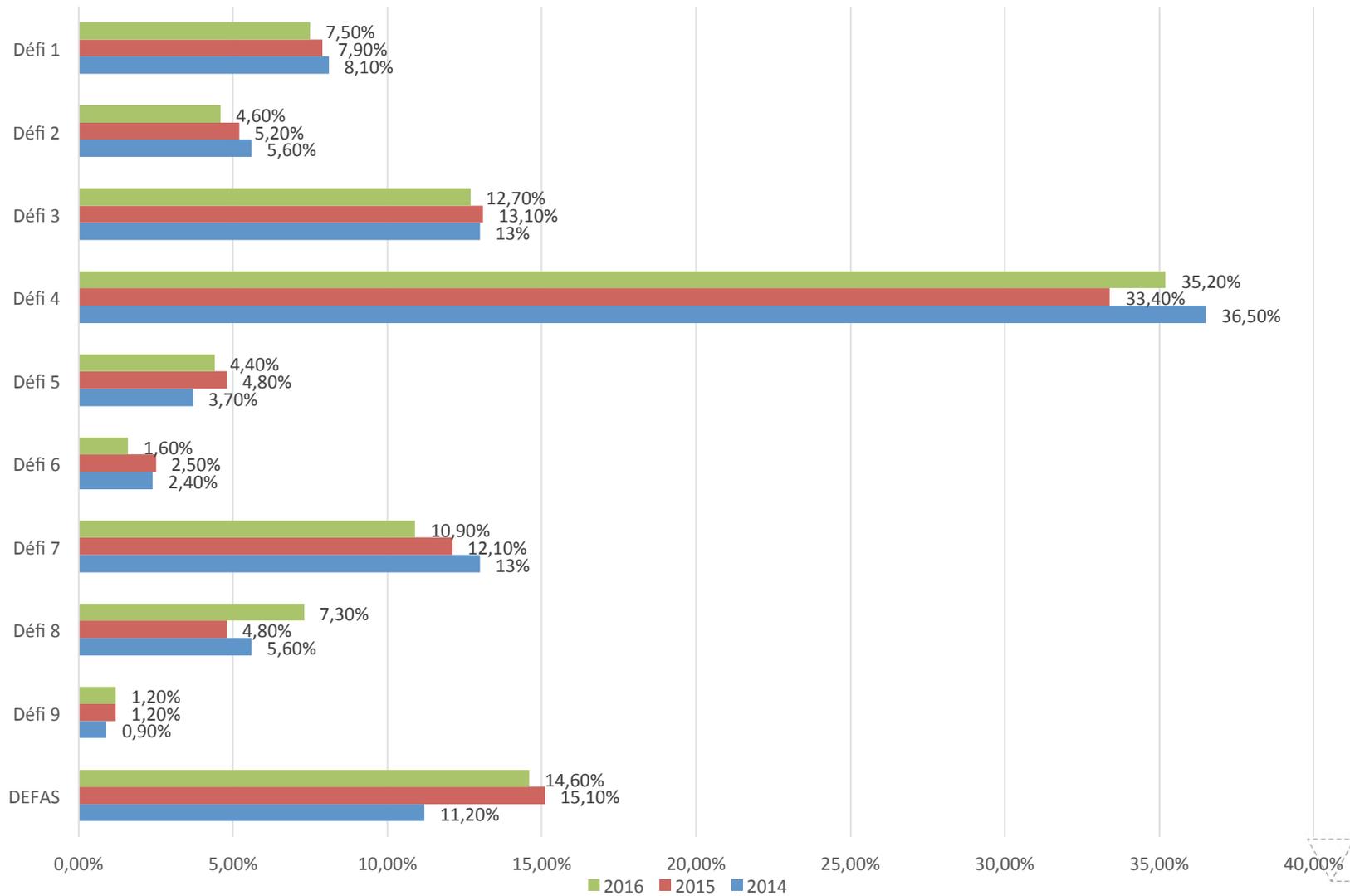


ÉTAPE 2

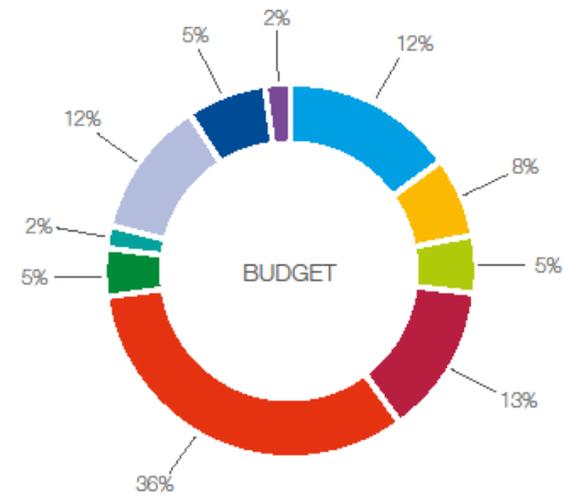
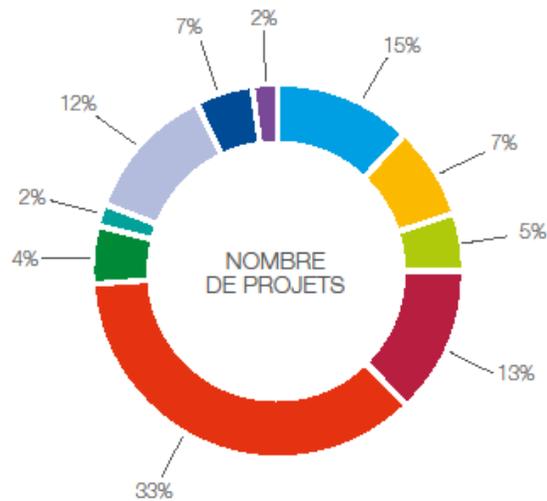


www.anr.fr

Répartition des pré-propositions déposées par Défi (2014-2016)



APPEL À PROJETS GÉNÉRIQUE 2016
RÉPARTITION PAR DÉFI - NOMBRE DE PROJETS / BUDGET

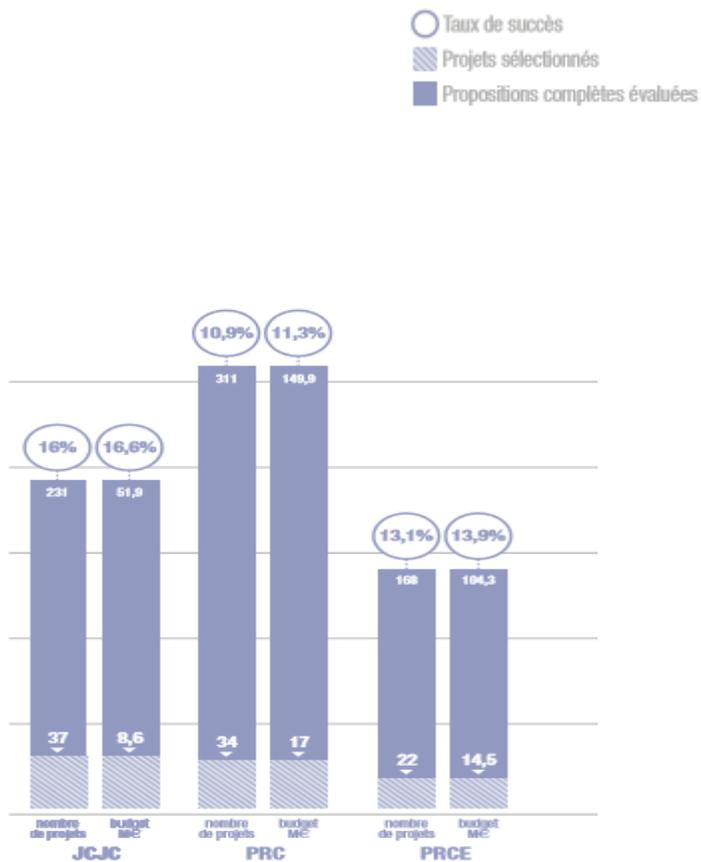


- Défi 1 - Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique
- Défi 2 - Énergie propre, sûre et efficace
- Défi 3 - Stimuler le renouveau industriel
- Défi 4 - Vie, Santé, Bien-être
- Défi 5 - Sécurité alimentaire et défi démographique
- Défi 6 - Mobilité et systèmes urbains durables
- Défi 7 - Société de l'information et de la communication
- Défi 8 - Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives
- Défi 9 - Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents
- Défi des autres savoirs

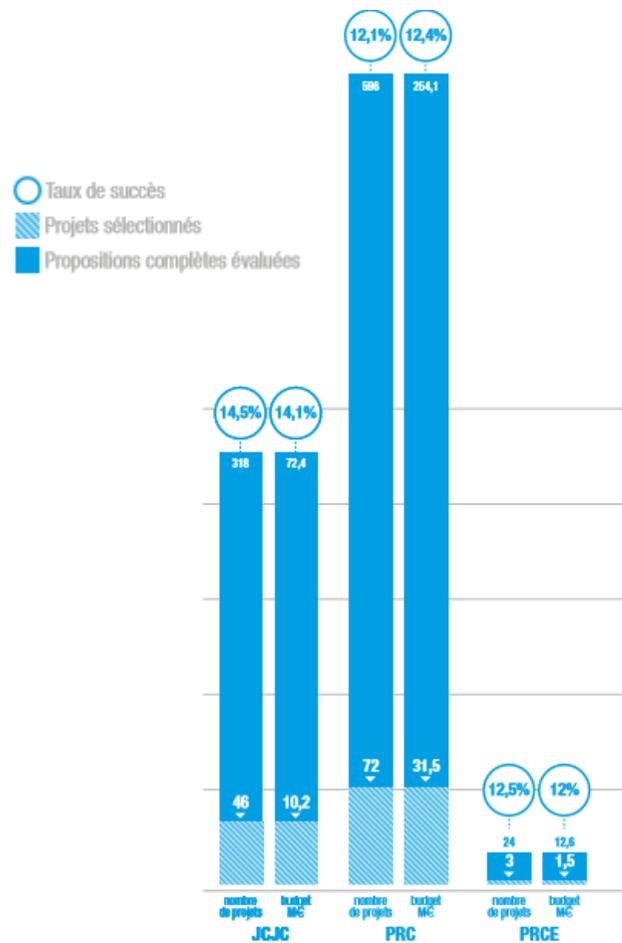
www.anr.fr

	2016	2015	2014
PRC	11,5%	9,03%	8,92%
JCJC	13,7%	8,85%	8,65%
PRCE	13,1%	13,73%	9,73%
Global	12,36%	9,67%	8,99%

Pourcentages en nombres de projets



Défi 7



DEFAS



- Suivi administratif et financier



- Contexte : Plan d'action 2016



- **CES 40: Sélection 2016**



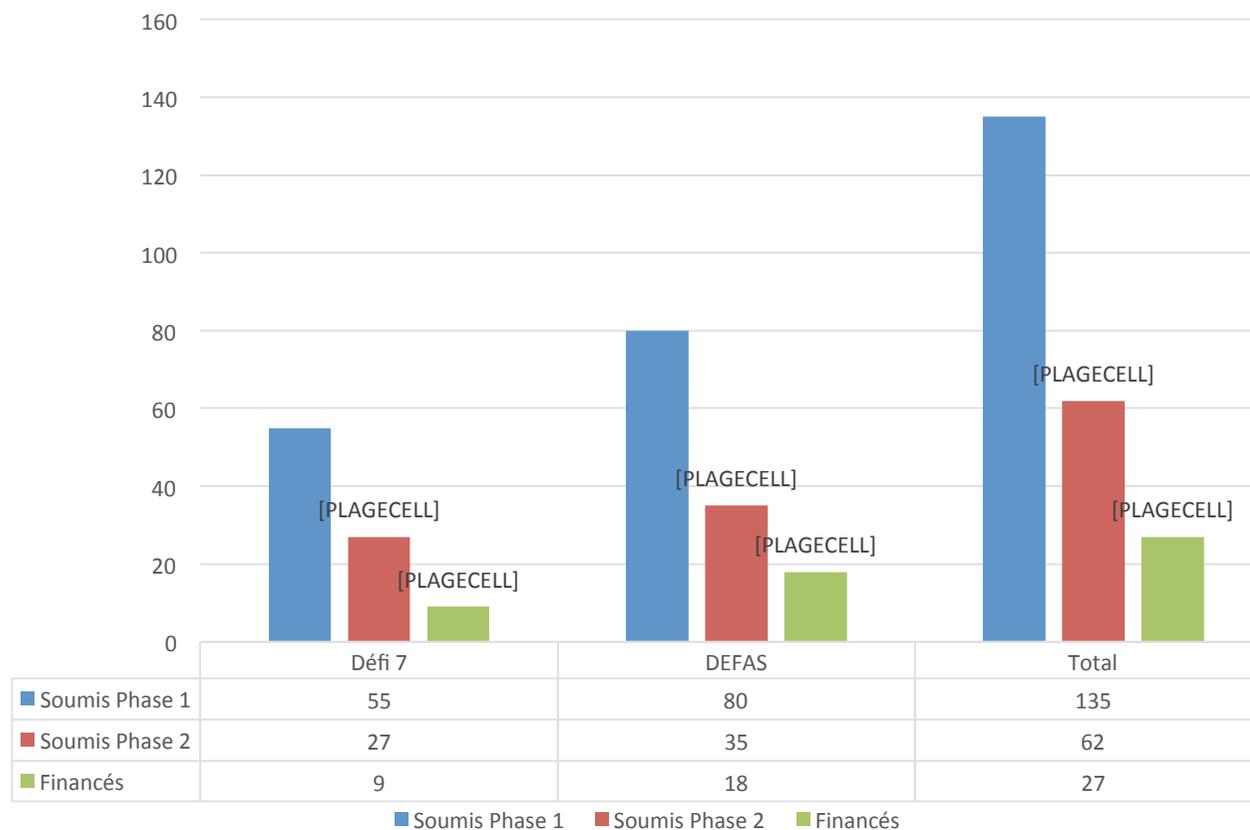
- Suivi scientifique des projets 2016

Défi 7 - Axe 2 – Socle Fondements du Numérique :

- Mathématiques et interactions
- Informatique théorique
- Traitement de signal
- Automatique

Défi des Autres Savoirs :

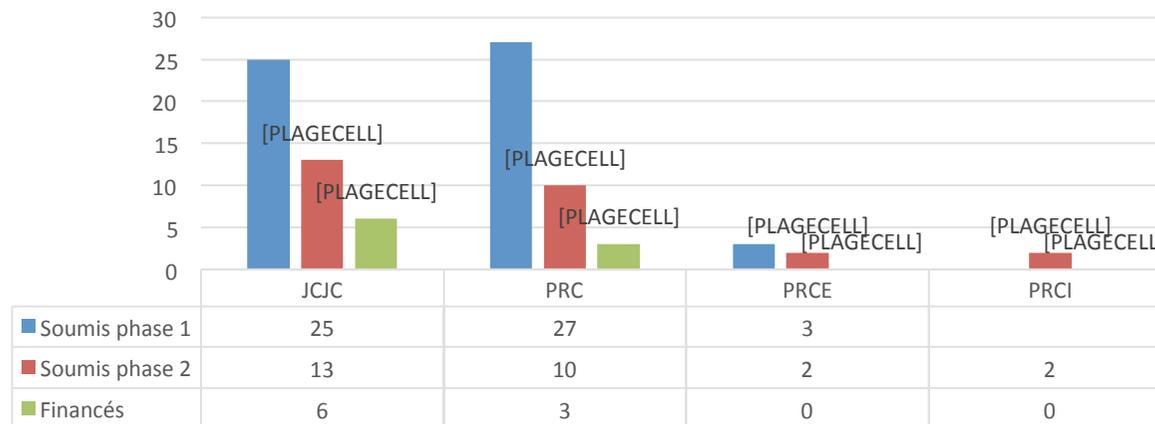
- PE01 : Mathematics
- PE06 : Computer Science and Informatics
- PE07 : Systems and Communication Engineering



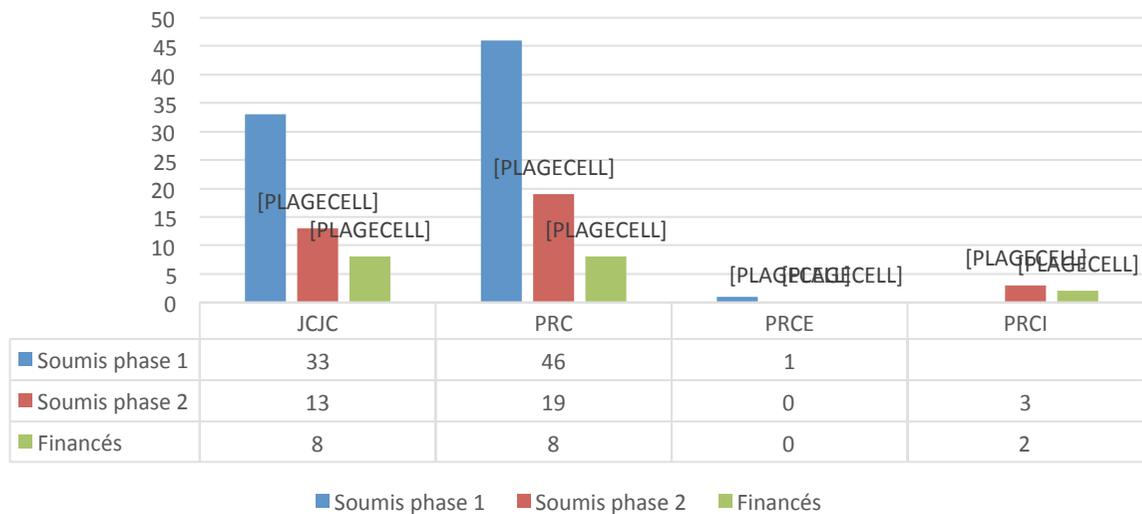
Soit 27 projets financés et 5,68 M€ d'aide allouée

CES 40 - Résultats par Défi et par instrument

Défi 7



DEFAS



Défi 7 : Fondements du Numérique/CES40

- 9 projets financés
 - 6 JCJC, 3 PRC
- 15 participants académiques
- 2,08 M€ d'aide allouée globale
- Consortium
 - 1 partenaire pour le JCJC
 - 3 partenaires pour les PRC
- Aide allouée par projet de 154 k€ à 395 k€
- Moyenne de l'aide allouée: 230 k€
- Médiane de l'aide allouée: 181 k€

Défi des Autres Savoirs : PE01 et PE06

- 18 projets
 - 8 JCJC, 8 PRC, 2 PRCI hors lead agency
- 37 participants académiques français
- 3,6 M€ d'aide allouée globale
- Consortium
 - 1 partenaire pour les JCJC
 - de 2 à 4 partenaires pour les PRC/PRCI
- Aide allouée par projet de 113 k€ à 326 k€
- Moyenne de l'aide allouée: 198 k€
- Médiane de l'aide allouée: 196 k€



- Suivi administratif et financier



- Contexte : Plan d'action 2016



- Défi 7 et Défi des Autres Savoirs :
Sélection 2016



- Suivi scientifique des projets 2016

- Le suivi s'effectue sur la base d'un socle d'outils et de procédures communs aux appels à projet générique de l'ANR
- Le suivi se fait dans le cadre d'une relation de confiance et de dialogue avec les porteurs des projets financés
- Le suivi des projets sert principalement à :
 - S'assurer du respect des engagements et des recommandations des experts (évaluation et suivi)
 - Prendre en compte les évolutions du projet et en garder une perception réaliste

- Suivi informel
- Compte-rendu d'avancement
- Revue à mi-parcours
- Colloque de fin de projet

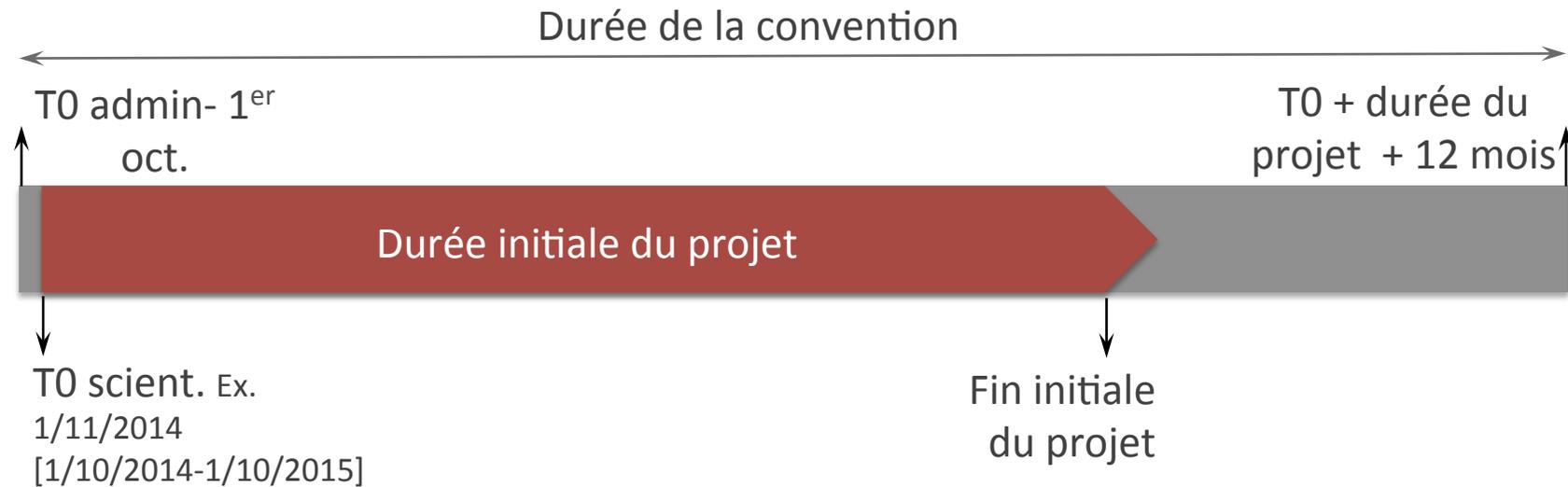
- Une bonne communication entre le porteur et l'ANR est nécessaire pour
 - Anticiper les éventuelles difficultés
 - Informer de la vie du projet
 - Publications, événements, presse
 - Alimentation site web ANR
 - Garder une vision réaliste du projet
 - Vous tenir au courant des événements organisés par l'ANR

- Votre correspondant est le chargé de projets scientifiques qui suit votre projet.

- Obligatoires aux dates indiquées dans les actes attributifs
- Pour un projet de 42 mois (avec T0 = date de démarrage scientifique)
 - T0+18: compte-rendu intermédiaire
 - T0+30: compte-rendu intermédiaire
 - T0+42: compte-rendu de fin de projet
 - Attention: le CR de fin de projet doit désormais être fourni à la fin du projet, et non 2 mois après (condition nécessaire au paiement du solde)
- Un seul document avec:
 - Un avancement global du projet
 - Une contribution clairement identifiée par partenaire
 - Diverses informations quantitatives (publications, dépôts de demande de brevets, recrutement)
- Un modèle vous sera fourni
- Projets labellisés pôles de compétitivité: transmettre les comptes rendus au(x) pôle(s) en même temps qu'à l'ANR
- Profiter des comptes rendus pour capitaliser les résultats
- Prévenir le chargé de projets scientifiques quand le rapport est déposé

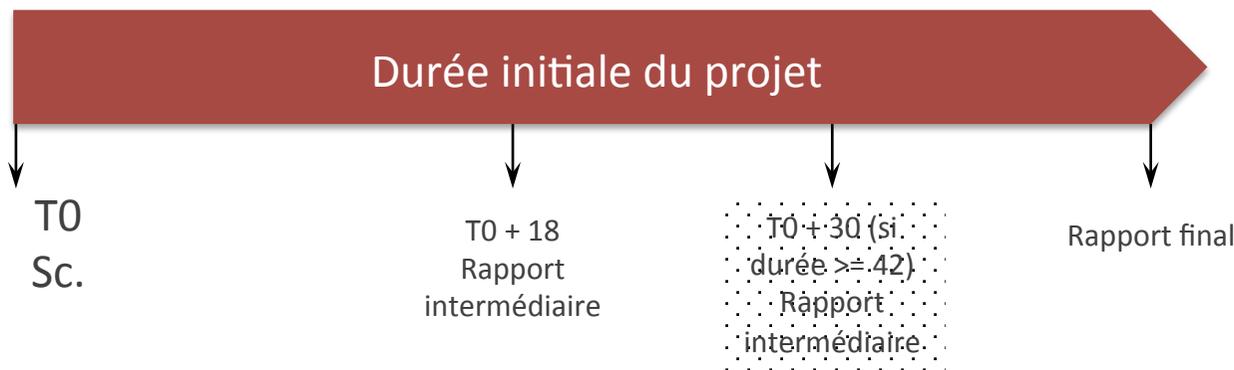
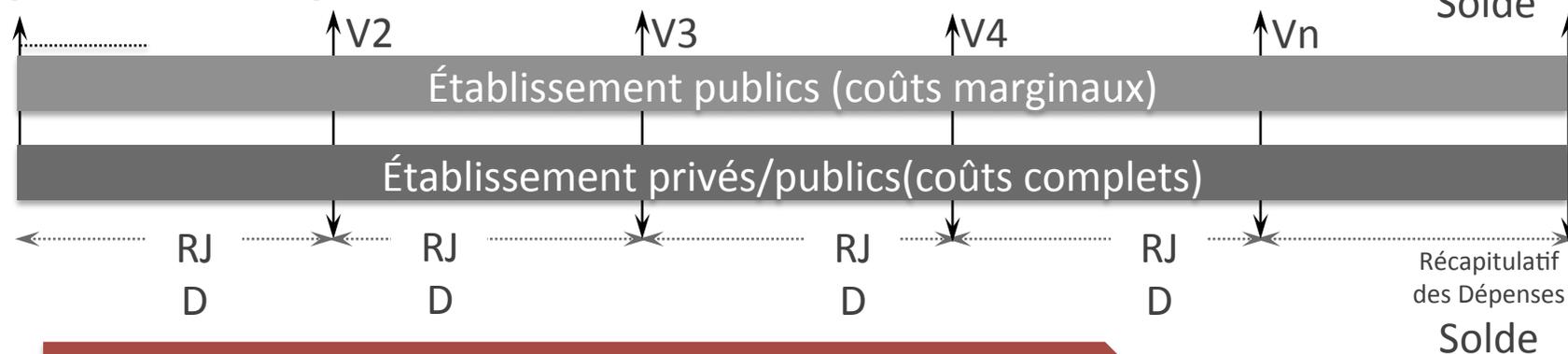
- Construction collective à l'aide des experts plutôt que « Audit du projet »
- Modalités
 - Sur site (1/2 journée maximum) en présence d'experts et de l'ANR
 - A l'ANR sous forme de sessions (environ 1h30 par projet) en présence d'un panel d'experts et de l'ANR.
- L'identité des experts est communiquée aux porteurs à l'avance. A l'issue de la revue, un rapport est envoyé au porteur.
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité à la revue

- Objectifs
 - Animation scientifique de la communauté
 - Suivi et bilan du projet
 - Communication des résultats
 - Prospective
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité au colloque



V1 - avance

[1^{er} oct. – notification]



- Site web du projet
 - Mettre en place et tenir à jour un site web du projet (mise à jour recommandée aux jalons du projet et au moins tous les 6 mois)
 - La référence ANR du projet doit apparaître sur la page d'accueil
- Présentations
 - Utiliser le logo « financé par l'ANR » téléchargeable sur site ANR



- L'ANR est signataire de la « Convention de partenariat en faveur des archives ouvertes » (2013)

Recommandation forte de déposer le manuscrit auteur accepté pour publication (AAM) soit dans HAL V3.0 soit dans une archive institutionnelle, dans le respect des embargos éventuels. <https://hal.archives-ouvertes.fr/>

- Les références de publication sont limitées à celles postérieures au lancement du projet et relevant du projet. Elles mentionnent le soutien de l'ANR (indiquer le numéro du projet: <ANR-16-CE40-00XX>).

Aspects administratifs et financiers

- **actes juridiques** : conventions, avenants, prolongations .
Le service conventionnement: DCFconventionnement@agencerecherche.fr
- **justificatifs pour le suivi et la clôture des projets et partenaires** : accords de consortium, relevés justificatifs des dépenses, etc.
Le service interface DOS et justificatifs: DCFjustificatifs@agencerecherche.fr
- **financement et aux flux financiers** :
Le service financier DCFfinance@agencerecherche.fr

Suivi, aspects scientifiques et organisationnels

Eugenio ECHAGÜE

eugenio.echague@agencerecherche.fr

01 73 84 82 21

Responsable scientifique

Mamadou MBOUP

mamadou.mboup@agencerecherche.fr

01 73 54 81 31

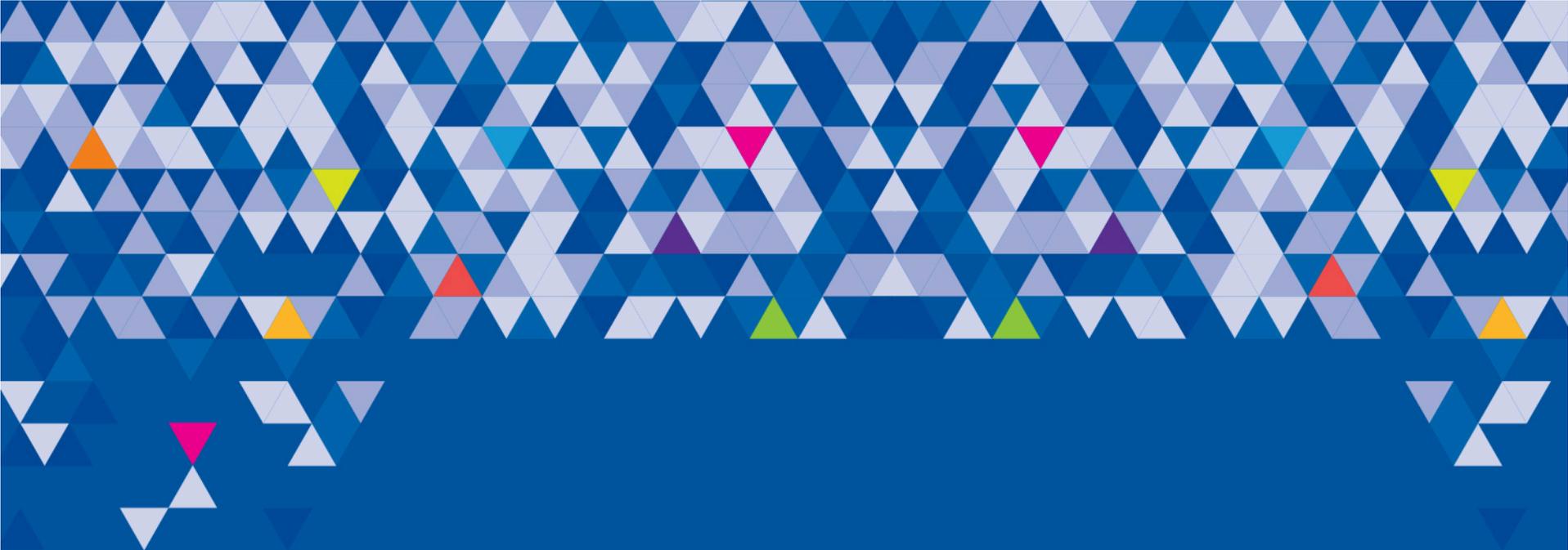
Co-responsables du Défi des Autres Savoirs

DENIS JEANDEL

denis.jeandel@agencerecherche.fr

CHARLES GIRY DELOISON

Charles.girydeloison@agencerecherche.fr



Merci de votre attention